

Construction de locaux Résultats à fin juin 2016

Locaux autorisés

Au cours du 2^{ème} trimestre 2016, un peu moins de 600 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés dans la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, soit une baisse de 8 % par rapport au 2^{ème} trimestre 2015.

Au niveau national, la reprise observée depuis le dernier trimestre 2015 se confirme mais la progression se tasse avec +2 % ce dernier trimestre. A l'échelle départementale, une progression marquée est notée dans le Bas-Rhin (+68 %),

le Haut-Rhin (+64 %) et la Meuse (+54 %). Les Ardennes, la Haute-Marne et les Vosges affichent les plus fortes baisses, soient respectivement -73 %, -63 % et -48 %.

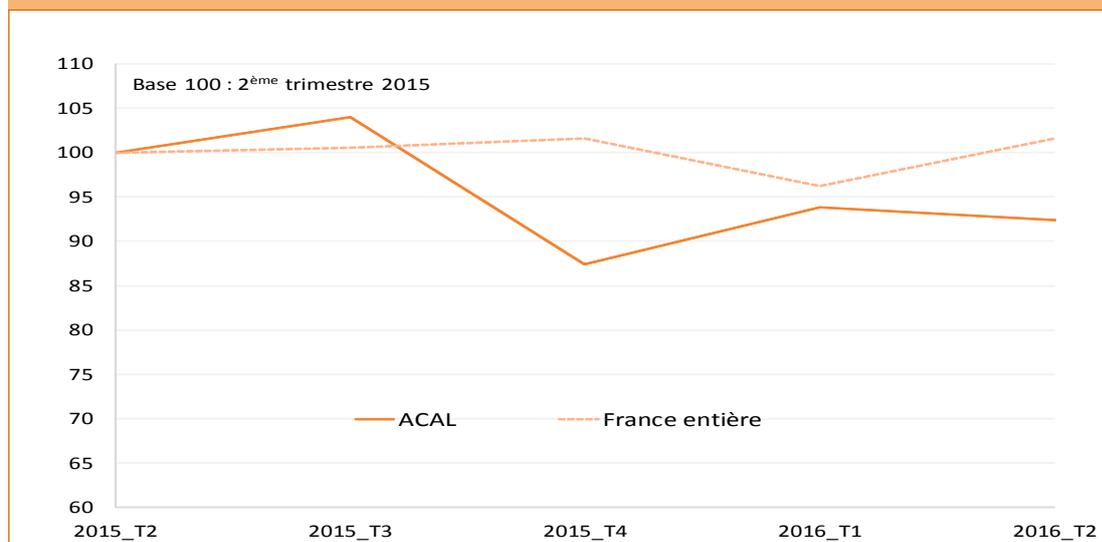
En cumul annuel, les surfaces de locaux autorisés dans la région sont en recul (-5 %). Cette baisse est impactée par le recul des autorisations dans la plupart des départements. Par contre, la Marne, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin affichent une nette progression.

Surface de plancher des locaux autorisés	Avril - juin 2016		12 derniers mois (juillet 15 à juin 16)	
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	23 000	-73	167 000	-9
Aube	42 000	9	147 000	-20
Marne	70 000	-30	388 000	21
Haute-Marne	22 000	-63	112 000	-5
Meurthe-et-Moselle	62 000	20	190 000	-39
Meuse	20 000	54	69 000	-22
Moselle	57 000	-8	271 000	-18
Bas-Rhin	152 000	68	558 000	17
Haut-Rhin	110 000	64	372 000	12
Vosges	41 000	-48	172 000	-27
Région ACAL	599 000	-8	2 447 000	-5
France entière	9 336 000	2	36 769 000	5

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux autorisés



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte



Locaux commencés

La reprise des mises en chantier observée au 1er trimestre dans la région se confirme au 2ème trimestre 2016. Un peu moins de 460 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier au 2ème trimestre 2016, soit une hausse de 25 % par rapport au 2ème trimestre 2015, largement supérieure à la progression nationale de +11 %.

De juillet 2015 à juin 2016, les surfaces de locaux commencés affichent un recul de 2 % par rapport au cumul des douze mois précédents. En France, elles sont en hausse de 2 %.

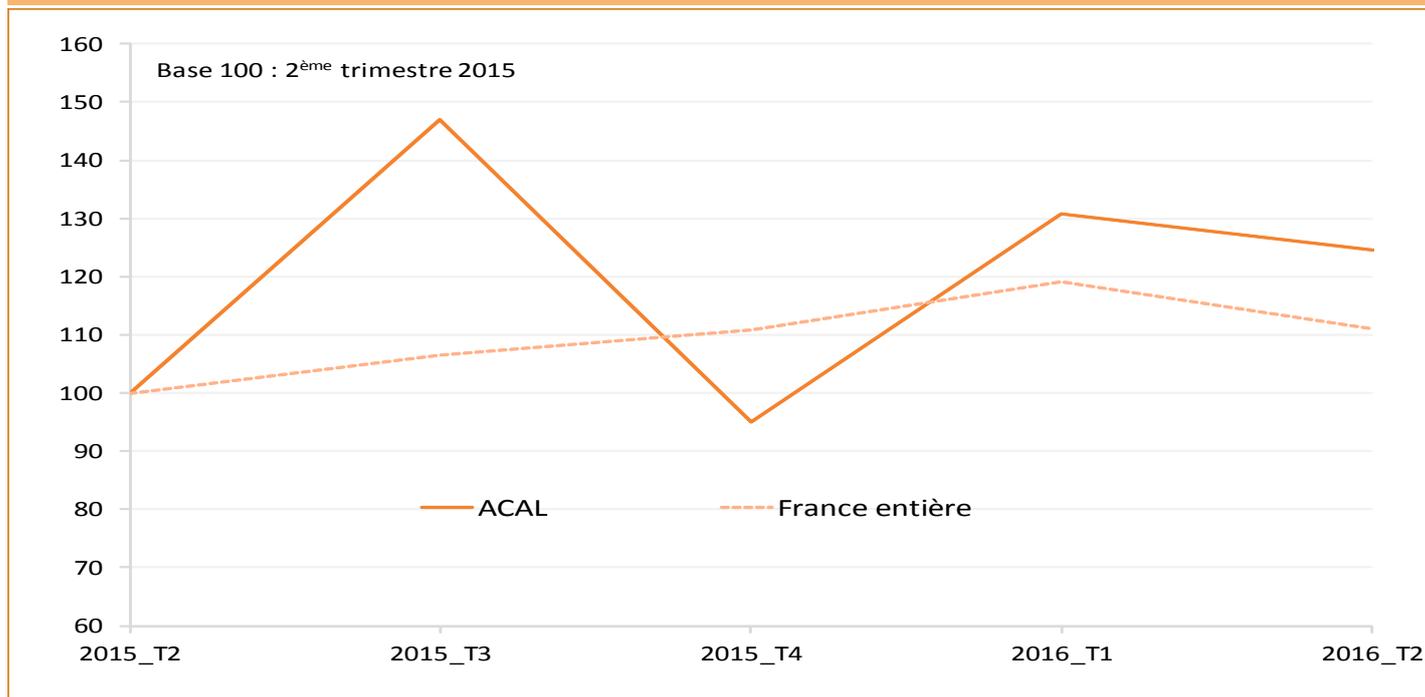
A l'échelle départementale, une forte progression du cumul annuel est observée dans l'Aube et les Ardennes, respectivement +59 % et +42 %. Les surfaces sont également en progression en Meurthe-et-Moselle (+37 %) et en Haute-Marne (+31 %) A l'inverse, la baisse des mises en chantiers des locaux dans la Meuse, la Moselle et les Vosges se confirme.

Surface de plancher des locaux commencés	Avril- Juin 2016		12 derniers mois (Juillet 15 à Juin 16)	
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)**	Cumul (m ²)	N/N-1 (%)**
Ardennes	36 000	56	128 000	42
Aube	19 000	-10	136 000	59
Marne	52 000	-4	289 000	6
Haute-Marne	8 000	-26	87 000	31
Meurthe-et-Moselle	38 000	12	239 000	37
Meuse	8 000	4	34 000	-50
Moselle	42 000	-28	192 000	-32
Bas-Rhin	168 000	214	427 000	-3
Haut-Rhin	47 000	-19	185 000	-23
Vosges	40 000	-15	108 000	-29
Région ACAL	457 000	25	1 825 000	-2
France entière	6 047 000	11	24 367 000	2

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

* : comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces des locaux commencés



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

Type de locaux

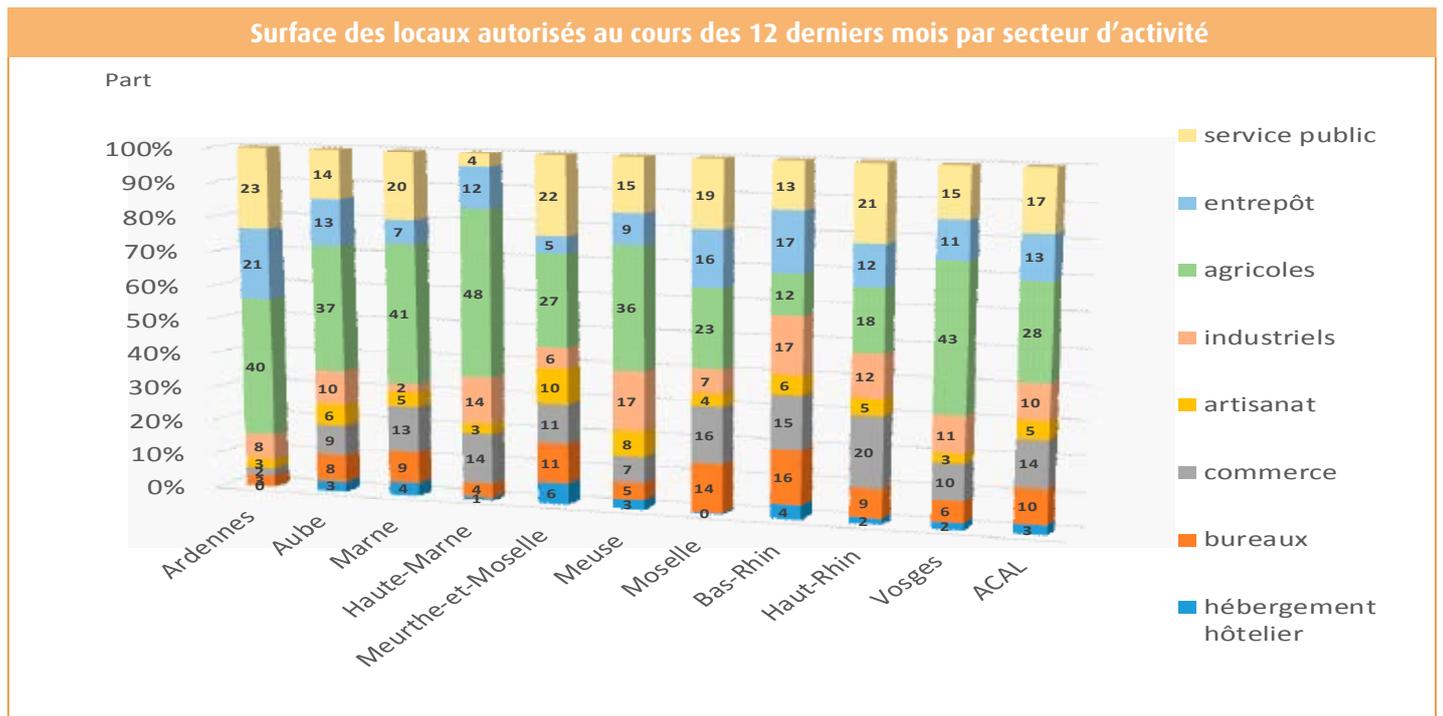
Par type d'activité, deux secteurs affichent des progressions très nettes des surfaces autorisées au 2ème trimestre 2016 : les bureaux, +87 % et les entrepôts, +66 %. Dans les autres secteurs les autorisations varient de +11 % pour l'artisanat à -43 % pour les

hébergement hôteliers. La croissance des mises en chantiers des locaux non résidentiels au 2ème trimestre 2016 est essentiellement due aux entrepôts (+147 %), au commerce (+120 %) et à l'hébergement hôtelier (+115 %).

En cumul sur 12 mois, hormis les mises en chantiers des entrepôts et des hébergements hôteliers qui affichent des progressions de +102 % et +84 %, les autres secteurs stagnent ou sont orientés à la baisse.

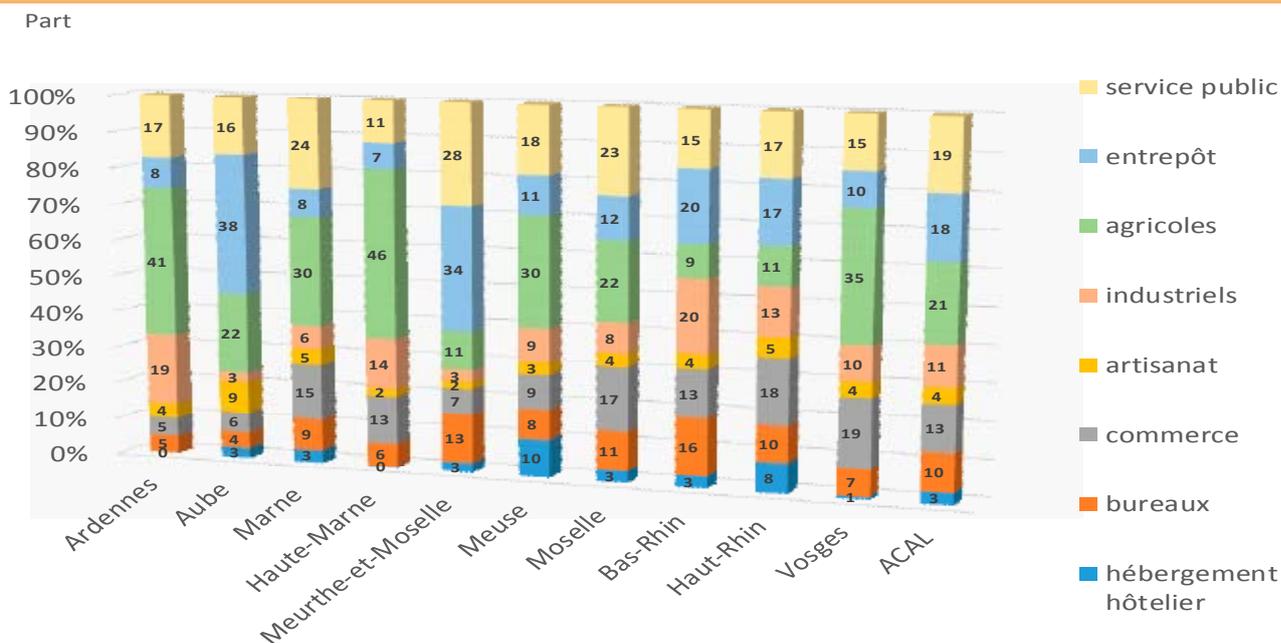
Surface de plancher par type de locaux	Avril -juin 2016			12 derniers mois (Juillet 15 à Juin 16)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		ACAL	France entière		ACAL	France entière
Locaux autorisés (m²)	599 000	-8	2	2 447 000	-5	5
Hébergement hôtelier	14 000	-43	29	69 000	-11	29
Bureaux	78 000	87	43	250 000	-4	18
Commerce	70 000	6	19	331 000	8	16
Artisanat	29 000	11	-3	123 000	-14	-5
Industrie	54 000	-17	6	253 000	0	3
Exploitation agricole ou forestière	152 000	-40	-20	680 000	-3	3
Entrepôt	106 000	66	-6	315 000	-24	-1
Service public ou d'intérêt collectif	96 000	-10	27	426 000	0	1
Locaux commencés (m²)	457 000	25	11	1 825 000	-2	2
Hébergement hôtelier	19 000	115	118	60 000	84	26
Bureaux	65 000	41	15	191 000	0	5
Commerce	61 000	120	14	230 000	-21	1
Artisanat	17 000	-12	21	77000	-16	-10
Industrie	51 000	19	-11	204 000	-11	-11
Exploitation agricole ou forestière	87 000	-17	10	386 000	-13	2
Entrepôt	86 000	147	39	324 000	102	11
Service public ou d'intérêt collectif	71 000	-14	-5	353 000	-18	0

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte
* : comparaison avec la même période de l'année précédente



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, date de prise en compte

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (Medde). Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données

Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal ; par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1^{er} mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés

selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Odile SCHOELLEN
 Service connaissance et développement durable

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
 Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
 Service connaissance et développement durable
 2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
 57071 METZ Cedex 03
 Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
 Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
 Mise en page : DREAL ACAL
 ISSN : en cours